

Commune de BALSCHWILLER

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH



Commune de
BALSCHWILLER

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
Du Conseil Municipal
COMMUNE DE BALSCHWILLER

Séance du 22 mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-deux du mois de mars à vingt heures zéro minute, le conseil municipal dûment convoqué par convocation en date du quinze mars deux mil vingt et un s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de M. JACOBBERGER Thierry, Maire.

Sont présents : 15 M. BINDER Pascal, M. CHRISTEN Stéphane, Mme FISCHER Audrey, Mme FUCHS Brigitte, M. HASENBOEHLER Thomas, M. HURTH Tanguy, M. KIPPELEN Jean-Baptiste, M. MORITZ Ludovic, Mme MUNCH Christine, Mme RINÇON Valérie, M. SCHAD Pierre, Mme SCHLIENGER Anne, Mme SCHLIENGER Bernadette, Mme WEGBECHER Sandra.

Absent(s) représenté(s) : néant.

Absent(s) non représenté(s) : néant.

A en outre assisté à la séance : M. BOHRER Marc, Secrétaire de Mairie.

M. BINDER Pascal est nommé secrétaire de séance.

M. le Maire suivant la séance en visioconférence

Ordre du jour :

1. Compte administratif 2020
2. Compte de gestion 2020
3. Affectation des résultats
4. Fixation des taux des taxes directes locales 2021
5. Budget primitif 2021
6. Divers

M. le Maire invite le conseil municipal à passer au vote pour l'approbation du compte-rendu.

Approbation du compte-rendu de la séance du 25 janvier 2021

Le compte-rendu de la séance du 25 janvier 2021, expédié à tous les membres, est approuvé à l'unanimité.

Le Maire ouvre les débats et expose ce qui suit.

Article 1
COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Délibération N°DCM2021/02/01

Commune de BALSCHWILLER

M. le Maire ayant quitté la séance.

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mme SCHLIENGER Bernadette, Adjointe au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. JACOBBERGER Thierry, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses / Déficits	Recettes / excédents	Dépenses / Déficits	Recettes / Excédents	Dépenses / Déficits	Recettes / Excédents
Résultats reportés	101 348.59	-----	-----	137 163.59	101 348.59	137 163.59
Opér. exercice	674 282.76	862 703.90	755 157.63	804 302.19	1 429 440.39	1 667 006.09
TOTAUX	775 631.35	862 703.90	755 157.63	941 465.78	1 530 788.98	1 804 169.68
Résultats clôture	-----	87 072.55	-----	186 308.15	-----	273 380.70
Restes à réaliser	41 774.10	-----	-----	-----	41 774.10	-----
TOTAUX CUMULES	41 774.10	87 072.55	-----	186 308.15	41 774.10	273 380.70
Résultats définitifs	-----	45 298.45	-----	186 308.15	-----	231 606.60

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Voté à l'unanimité des présents et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

A l'issue du vote M. le Maire rejoint la séance.

Article 2 COMPTE DE GESTION 2020
--

Délibération N°DCM2021/02/02

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2020 ;

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre tenu de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, adopte à l'unanimité le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2020 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Commune de BALSCHWILLER

Article 3
AFFECTATION DES RESULTATS

Délibération N°DCM2021/02/03

Après avoir examiné le compte administratif 2020, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de	186 308,15 €
Un excédent d'investissement de	87 072,55 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	49 144,56 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	137 163,59 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	186 308,15 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	87 072,55 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-41 774,10 €
Besoin de financement F	=D+E 0,00 €
AFFECTATION = C	=G+H 186 308,15 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	25 000,00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	161 308,15 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0,00 €

Article 4
FIXATION DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2021

Délibération N°DCM2021/02/04

Mme Bernadette SCHLIENGER, Adjointe au Maire, propose au conseil municipal de délibérer sur les taux des taxes directes locales.

Entendu l'avis de la commission communale des finances,

Considérant que le projet de loi de finances pour 2021 a acté le transfert de la part départementale de la taxe foncière bâtie afin de compenser aux communes la suppression de la taxe d'habitation,

Considérant les taux d'imposition 2020 de la taxe foncière bâtie :

- **Taux communal : 12,53 %**
- **Taux départemental : 13,17 %**

Le conseil municipal, après avoir délibéré décide à l'unanimité des présents, de voter les taux portés dans le cadre II/3 de l'état intitulé « Etat de notification des taux d'imposition », à savoir :

Commune de BALSCHWILLER

- Taux d'imposition de la taxe foncière bâtie : **25,96 % (12,53 + 13,17 x 1%)**
- Taux d'imposition de la taxe foncière non-bâtie : 78,25 %

Pour un produit attendu de :

	Bases prévisionnelles	Taux fixé en 2021	Produit attendu
Taxe d'habitation (résidences secondaires)			4 709
Taxe foncière bâtie	640 600	25,96 %	166 300
Taxe foncière non-bâtie	46 300	78,25 %	36 230
Versement coefficient correcteur		1,42726	70 342
Versement allocations compensatrices TFB			4 316
Prélèvement FNGIR			- 22 223
	Total		259 674

Soit une augmentation des taux de 1%

Article 5
BUDGET PRIMITIF 2021

Délibération N°DCM2021/02/05

Mme Bernadette SCHLIENGER, Adjointe au Maire, présente à l'assemblée le projet de budget primitif équilibré en fonctionnement et en investissement pour l'exercice 2021.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur avis de la commission des finances réunie en date du 11 mars 2021,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Mme Bernadette SCHLIENGER,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, adopte le budget primitif de l'exercice 2021 comme suit :

BUDGET PRINCIPAL		
	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	706 308,15 €	706 308,15 €
INVESTISSEMENT	574 172,55 €	574 172,55 €
TOTAL	1 280 480,70 €	1 280 480,70 €

Article 6
DIVERS

Marquage routier :

M. le Maire informe l'assemblée que l'entreprise qui a réalisé le marquage routier va faire gracieusement un nouveau passage suite aux réclamations de la commune.

Journée de travail :

M. le Maire sollicite des volontaires pour une journée de travail afin de mettre en place les nouveaux panneaux de signalisation.

Réunion de travail :

M. le Maire propose à l'assemblée une réunion de travail, jeudi 1^{er} avril à 19h30, pour évoquer le projet SCCV OBAMA et la visite de la commission de sécurité au foyer communal prévue le 13 avril.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, M. le Maire a levé la séance à 21h18.

Commune de BALSCHWILLER

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE BALSCHWILLER**

Séance du 22 mars 2021

Ordre du jour :

1. Compte administratif 2020
2. Compte de gestion 2020
3. Affectation des résultats
4. Fixation des taux des taxes directes locales 2021
5. Budget primitif 2021
6. Divers

Nom, Prénom	Qualité	Signature	Procurations
M. JACOBBERGER Thierry	Maire		
Mme SCHLIENGER Bernadette	1 ^{ère} Adjointe au Maire		
M. SCHAD Pierre	2 ^{ème} Adjoint au Maire		
M. SCHLIENGER Anne	3 ^{ème} Adjointe au Maire		
Mme FISCHER Audrey	Conseillère municipale		
M. CHRISTEN Stéphane	Conseiller municipal		
Mme RINÇON Valérie	Conseillère municipale		
M. MORITZ Ludovic	Conseiller municipal		
M. BINDER Pascal	Conseiller municipal		
Mme MUNCH Christine	Conseillère municipale		
M. KIPPELEN Jean-Baptiste	Conseiller municipal		

Commune de BALSCHWILLER

M. HASENBOEHLER Thomas	Conseiller municipal		
M. HURTH Tanguy	Conseiller municipal		
Mme FUCHS Brigitte	Conseillère municipale		
Mme WEGBECHER Sandra	Conseillère municipale		